

Objet : Service Civique année scolaire 2016/2017

Madame, Monsieur,

Lancé en 2011 dans l'Enseignement catholique avec la signature d'une convention de partenariat entre l'Enseignement catholique (SGEC, FNOGEC, CNEAP, UGSEL) et l'Agence du Service Civique, le dispositif du Service Civique a permis aux établissements catholiques d'Enseignement d'accueillir 650 volontaires pour des missions au contact des élèves, dans près de 400 établissements.

Pour la rentrée scolaire 2016/2017, l'Enseignement catholique dispose d'un agrément pour 300 volontaires (1).

Tous les établissements scolaires (école, collège, lycée ou ensemble scolaire) peuvent accueillir au maximum deux volontaires, âgés de 18 à 25 ans pour une durée à confirmer comprise entre 7 et 10 mois. (1)

Les 7 axes de missions prévus dans la convention sont :

1. **Solidarité** : contribuer à l'accueil d'étudiants étrangers sur les campus au sein des facultés ;
2. **Santé** : sensibilisation autour de la nutrition, prévention des risques et des addictions ;
3. **Education pour tous** : soutien scolaire auprès d'élèves en difficultés, lutte contre l'illettrisme, accès à l'éducation pour des publics fragilisés ;
4. **Culture et loisirs** : participer à des projets culturels et actions de médiation culturelle ;
5. **Sport** : sensibilisation des élèves à la pratique d'une activité physique et sportive, participation l'organisation d'événements autour du sport ;
6. **Environnement et développement durable** : contribuer au projet de développement durable et de sauvegarde du patrimoine de l'établissement ;
7. **Mémoire et citoyenneté** : mener des actions autour de la mémoire et des droits de l'homme, favoriser les échanges interculturels et l'appartenance à l'Europe.

Si vous désirez accueillir dans vos établissements un volontaire à la rentrée 2016, prenez connaissance de la fiche Procédure-Conseils n° 1 ci-jointe, également disponible sur le lien suivant : <http://www.fnogec.org/politique-sociale/service-civique/procedure-accueil/procedure-daccueil-dun-volontaire-detaillee>

1^{ère} étape : transmission du projet d'accueil d'un volontaire en Service Civique

Elle doit être effectuée le 29 mai 2016 au plus tard

Utiliser le formulaire sous forme de lien <http://www.jotforme.com/form> inclus la dans la fiche Procédure Conseils n° 1 ci-jointe

La FNOGEC est chargée par l'institution de mettre ses moyens à disposition pour faciliter et simplifier l'accès et les contraintes administratives des établissements. Elle est donc le support juridique et administratif du dispositif.

Vous trouverez d'ores et déjà l'ensemble du processus détaillé en PJ.

La FNOGEC mettra à votre disposition à chaque étape des documents et outils, qui seront également disponibles sur le site internet de la FNOGEC/ Politique Sociale/ Service Civique.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse service-civique@fnogec.org.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Aurélia de Saint Exupéry

Aurélia de Saint Exupéry

Secrétaire générale FNOGEC

(1) Le calendrier de recrutement est en cours de négociation avec l'Agence du Service Civique